ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Soutien de l'État à l'apprentissage et à la formation professionnelle

Question écrite n° 19252

Texte de la question

M. Dominique Potier attire l'attention de M. le ministre du travail et des solidarités sur la réduction, annoncée sans concertation, des crédits de l'État consacrés à l'apprentissage et à la formation des demandeurs d'emploi dans les régions. La région Grand Est, rejointe par les chambres consulaires, des centres de formation et des organisations syndicales et professionnelles, a dénoncé dans une tribune publiée le 21 septembre 2026 ce qui est ressenti comme un « désengagement brutal » de l'État et suspendu sa participation aux instances de gouvernance qu'elle copréside avec lui. Au titre du pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC), les financements attendus sont passés de 60 à 40 millions d'euros en 2026 et les 36 millions prévus en 2027 disparaîtraient. La dotation de l'État au soutien régional à l'apprentissage, de 17,1 millions d'euros initialement, a été ramenée à 2,1 millions en 2026, avant une suppression annoncée pour 2027. Cette trajectoire n'est pas propre au Grand Est : les dotations de l'État aux régions pour la formation des demandeurs d'emploi sont passées de plus d'un milliard d'euros en 2025 à 527 millions en 2026, alors que le taux d'insertion après une formation qualifiante atteint 66,9 %, contre 51,4 % pour des personnes non formées présentant des caractéristiques comparables. Les conséquences sont concrètes pour les territoires. À titre d'exemple, le Cerfav à Vannes-le-Châtel, centre européen de recherches et de formation aux arts verriers, cofinance avec le FSE+ des places destinées aux demandeurs d'emploi dans ses formations de créateur verrier et de concepteur créateur et a pu engager son projet d'extension grâce aux aides régionales à l'investissement des CFA, avant ces restrictions. Les nouveaux projets, eux, risquent d'être reportés, réduits ou abandonnés, ce qui menace la capacité des CFA à moderniser leurs ateliers et à transmettre des savoir-faire rares, souvent implantés en zone rurale. Il lui demande quelle évaluation a été faite des conséquences de ces suppressions sur l'accès à la formation des demandeurs d'emploi les moins qualifiés et sur le maillage territorial de l'offre de formation, la disponibilité du Gouvernement pour engager une concertation avec les régions afin de sécuriser un cadre pluriannuel de financement et, enfin, si le Gouvernement entend rétablir, dans le projet de loi de finances pour 2027, les crédits du PRIC et la dotation de l'État au soutien régional à l'apprentissage.

Données clés

Auteur : M. Dominique Potier
Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5e circonscription) - Socialistes et apparentés
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 19252
Rubrique : Formation professionnelle et apprentissage
Ministère interrogé : Travail et solidarités
Ministère attributaire : Travail et solidarités

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 27 octobre 2026, page 10012